

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 4 juillet 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2018

<u>NOMBRE</u> :		<u>RESULTAT</u> :	
- de Conseillers en exercice :	16	- POUR :	11
- de Présents :	11	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents excusés :	5		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI

M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Eric MONTES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-François DARDENNE
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA

M. Jean-Luc DION
M. Didier ROSIER

RAPPORT N°18B023**AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA BOULANGERIE PATISSERIE HURET**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant que :

L'ACSO réalise régulièrement des contrôles sur les activités raccordées au réseau d'assainissement. Selon la nature des effluents, il existe trois régimes relatifs au déversement des eaux usées :

- **Eaux usées domestiques** : obligation de raccordement (article L 1331-1 du Code de la santé publique) : ce sont les eaux usées dites « classiques », sans danger pour les installations, qui correspondent au rejet d'un foyer.
- **Eaux usées assimilées domestiques** : droit au raccordement au réseau public de collecte (article L 1331-7-1 du Code de la santé publique) : ce sont les eaux usées d'une activité impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques (alimentation humaine, lavage et soins d'hygiène, nettoyage des locaux, etc.).
- **Eaux usées autres que domestiques, c'est à dire "industrielles"** : autorisation préalable de déversement (article L 1331-10 du Code de la santé publique) : ce sont les eaux usées d'un immeuble ou d'un établissement n'entrant pas dans la catégorie des eaux usées domestiques ou des eaux usées assimilés domestiques.

Les contrôles opérés ces dernières années ont permis d'améliorer la connaissance des rejets. Les prescriptions émises permettent de protéger les installations de la collectivité et de limiter les pollutions, en évitant des rejets indésirables. L'ACSO s'assure que les déchets des entreprises sont correctement évacués.

Le présent tableau ci-dessous récapitule le dernier contrôle effectué et les autorisations proposées :

Nom de l'entreprise	Boulangerie – pâtisserie HURET
Adresse	49 rue Victor Hugo à Creil
Activité	Boulangerie - Pâtisserie
Type d'effluent	Non domestiques
Risques pour le réseau	Farine
Surveillance	Bordereau de suivi des déchets à transmettre
Conformité	Conforme
Coefficient de pollution	1

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'arrêté de déversement des effluents pour l'entreprise BOULANGERIE PATISSERIE HURET située 49 rue Victor Hugo à Creil.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Par déléation,

le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 4 juillet 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	16	- POUR :	11
- de Présents :	11	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents excusés :	5		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI

M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Eric MONTES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-François DARDENNE
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA

M. Jean-Luc DION
M. Didier ROSIER

RAPPORT N°18B024

AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC DE SERVICE N° B2016-072 CONCERNANT LE CHANGEMENT DE TITULAIRE SUITE A LA CESSION DE BAIL PARTIEL

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant que :

Le marché « Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes Pierre Sud Oise » a été notifié à COVED SAS le 29 décembre 2016.

Il a été signé un avenant n°1 incluant le surcoût lié à la collecte en jours fériés pour l'année 2017.

Le présent avenant a pour objet d'informer du changement de titulaire suite à la cession de bail partiel :

- titulaire initial du marché : COVED SAS
- nouveau titulaire NCI PROPLETE CENTRE France.

Le projet d'avenant est annexé au présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'autoriser le président à signer l'avenant n°2 au marché public de service n° B2016-072.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI



**BUREAU COMMUNAUTAIRE****EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire****Séance du 4 juillet 2018****DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2018**

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	16	- POUR :	11
- de Présents :	11	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents excusés :	5		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN

M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI

M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Frédéric TANGUY
M. Eric MONTES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-François DARDENNE
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA

M. Jean-Luc DION
M. Didier ROSIER

RAPPORT N°18B025**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS OPAH**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise du 28 mars 2013 créant une caisse d'avance en direction des propriétaires dans le cadre de la mise en œuvre des travaux d'amélioration,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise du 13 septembre 2016 attribuant le suivi-animation de l'OPAH à l'opérateur CITEMETRIE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Creilloise du 22 septembre 2016 adoptant le règlement d'attribution des aides,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant que :

Suite à l'avis favorable des membres de la commission d'agrément qui s'est réunie le 19 juin 2018, la société CITEMETRIE, opérateur dans le cadre de l'OPAH, propose aux membres du Bureau communautaire d'octroyer les subventions suivantes :

I – Mme BENZINE

Objet : Isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries

Adresse de l'immeuble : 7 impasse du Moulin à Vent – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 51 136,88 €

Caisse d'avance : Oui – 14 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

TOTAL : 2 000,00 €

II – CAMARA Rokia

Objet : Isolation des murs extérieurs, isolation des combles, pose d'une VMC, remplacement des menuiseries, assainissement, renforcement du mur porteur

Adresse de l'immeuble : 601 route de Vaux – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 39 900,36 €

Caisse d'avance : Oui – 30 050,00 €

Montant de la subvention ACSO
7 500,00 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 8 500,00 €

III – EL MILOUDI Radouane

Objet : Isolation thermique par l'extérieur, remplacement de la porte d'entrée et pose d'une VMC hygro B

Adresse de l'immeuble : 10 square de Bretagne – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 20 183,44 €

Caisse d'avance : Oui – 14 153,76 €

Montant de la subvention ACSO
1 513,76 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 2 513,76 €

IV – Mme HUMBERT

Objet : Réfection de la couverture avec isolation, isolation des murs par l'intérieur, remplacement des menuiseries, remplacement de la chaudière, pose d'une VMC

Adresse de l'immeuble : 3 rue du Parc Maillet – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 43 664,60 €

Caisse d'avance : Oui – 11 600,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 3 000,00 €

V – LOKEA Aurore

Objet : Remplacement des menuiseries et pose de volets roulants, remplacement des fenêtres de toit, isolation des combles perdus, pose d'une trappe d'accès, pose d'une VMC hygro B

Adresse de l'immeuble : 2 impasse de la Pommeraye – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 14 325,04 €

Caisse d'avance : Oui – 9 670,38 €

Montant de la subvention ACSO
1 074,38 €

TOTAL : 1 074,38 €

VI – LOUMASSINE Abia

Objet : Isolation thermique par l'extérieur, isolation de la toiture par l'extérieur, remplacement des menuiseries, pose d'une VMC, remplacement de la cheminée par un insert

Adresse de l'immeuble : 5 rue des Chervignes – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 44 002,17 €

Caisse d'avance : Oui – 31 501,00 €

Montant de la subvention ACSO
7 500,00 €

TOTAL : 7 500,00 €

VII – M. SALHI et Mme OUNOUGH

Objet : Remplacement de la chaudière, réfection et isolation de la toiture et remplacement des fenêtres de toit

Adresse de l'immeuble : 45 rue de Gournay – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 26 788,20 €

Caisse d'avance : Oui – 14 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

TOTAL : 2 000,00 €

VIII – M. et Mme MERMOZ

Objet : Isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries

Adresse de l'immeuble : 17 rue Anatole France – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 15 599,50€

Caisse d'avance : Oui – 11 529,96 €

Montant de la subvention ACSO
1 169,96 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 2 169,96 €

IX – M. et Mme ADDALA

Objet : Remplacement de la chaudière
Adresse de l'immeuble : 2 rue Raoul Dedicourt – Montataire
Montant des travaux engendrés H.T. : 10 905,00 €
Caisse d'avance : Oui – 8 361,88 €

Montant de la subvention ACSO
817,88 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : **1 817,88 €**

X – M. et Mme DAGLI

Objet : Isolation des murs par l'intérieur, remplacement des menuiseries, remplacement de la chaudière, pose d'un thermostat d'ambiance, pose d'une VMC hygro B
Adresse de l'immeuble : 6 rue Bessemer – Montataire
Montant des travaux engendrés H.T. : 23 159,00 €
Caisse d'avance : Oui – 14 736,93 €

Montant de la subvention ACSO
1 736,96 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : **2 736,96 €**

XI – Mme TOUTEFER Marcelyne et M. GIRALT Bruno

Objet : Isolation des rampants et des combles perdus, remplacement des menuiseries, remplacement de la chaudière, VMR, ITE de la salle de bain

Adresse de l'immeuble : 85 rue Louis Blanc – Montataire

Montant des travaux engendrés H.T. : 25 013,80 €

Caisse d'avance : Oui – 14 876,04 €

Montant de la subvention ACSO
1876,04 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 2 876,04 €

XII –Mme MAZIT

Objet : Adaptation du rez-de-jardin, isolation des murs, isolation du plancher, électricité, adaptation de la salle de bain

Adresse de l'immeuble : 2 rue de Gournay – Montataire

Montant des travaux engendrés H.T. : 71 267,00 €

Caisse d'avance : Oui – 34 500,00 €

Montant de la subvention ACSO
7 500,00 €

TOTAL : 7 500,00 €

XIII – Mme AIT YOUCEF Kheloudia

Objet : Remplacement des menuiseries, isolation des rampants par l'extérieur, remplacement de la chaudière, installation d'une VPI, isolation des murs par l'intérieur

Adresse de l'immeuble : 62 rue Alexandre Ribot – Nogent sur Oise

Montant des travaux engendrés H.T. : 58 511,00 €

Caisse d'avance : Oui – 14 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

TOTAL : 2 000,00 €

XIV – CATAKLI Osman

Objet : Isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries, pose d'une PAC air/air

Adresse de l'immeuble : 83 rue Jean Jaurès – Nogent sur Oise

Montant des travaux engendrés H.T. : 67 373,23 €

Caisse d'avance : Oui – 15 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

TOTAL : 2 000,00 €

XV – EL MILOUDI Abdelslam

Objet : Isolation thermique par l'extérieur

Adresse de l'immeuble : 6 clos Fleuri – Nogent sur Oise

Montant des travaux engendrés H.T. : 18 199,12 €

Caisse d'avance : Oui – 13 284,93 €

Montant de la subvention ACSO
1 364,93 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 2 364,93 €

XVI – ESCABIAS Alban

Objet : Isolation des combles rampants, des combles perdus, pose d'un poêle à granulés, remplacement de la porte d'entrée et de la porte fenêtre

Adresse de l'immeuble : 14 avenue Franklin Roosevelt – Nogent sur Oise

Montant des travaux engendrés H.T. : 21 686,97 €

Caisse d'avance : Oui – 14 626,52 €

Montant de la subvention ACSO
1 626,52 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 2 626,52 €

XVII – LASSOUED Najoua

Objet : Réfection et isolation de la toiture, remplacement des fenêtres de toit, reprise des caches moineaux, reprise des chiens assis, réalisation d'un branchement assainissement d'eaux usées

Adresse de l'immeuble : 160 rue Jean Jaurès – Nogent sur Oise

Montant des travaux engendrés H.T. : 29 871,36 €

Caisse d'avance : Oui – 21 415,70 €

Montant de la subvention ACSO
4 480,70 €

TOTAL : 4 480,70 €

XVIII – M. et Mme REZGAOUI

Objet : Aménagement et isolation des rampants, VMC et fenêtre de toit

Adresse de l'immeuble : 71 rue Faidherbe – Nogent sur Oise

Montant des travaux engendrés H.T. : 29 888,63 €

Caisse d'avance : Oui – 15 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 3 000,00 €

XIX – M. et Mme MATETA N'KOMI

Objet : Isolation des rampants et des combles perdus, pose d'une VMC hygro B, remplacement de la chaudière avec thermostat

Adresse de l'immeuble : 9 rue Houdu – Nogent sur Oise

Montant des travaux engendrés H.T. : 22 424,76 €

Caisse d'avance : Oui – 14 681,86 €

Montant de la subvention ACSO
1 681,86 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 2 681,86 €

XX –Mme MOUTON

Objet : Remplacement de la chaudière
Adresse de l'immeuble : 24 rue Vallière – Nogent sur Oise
Montant des travaux engendrés H.T. : 2 364,00 €
Caisse d'avance : Oui – 1 595,30 €

Montant de la subvention ACSO
177,30 €

TOTAL : **177,30 €**

XXI – M. et Mme HAMANI

Objet : Isolation thermique par l'extérieur, isolation de la couverture avec réfection, pose d'une VMC hygro B, réfection de l'électricité
Adresse de l'immeuble : 13 rue John Kennedy – Nogent sur Oise
Montant des travaux engendrés H.T. : 47 505,55 €
Caisse d'avance : Oui – 33 253,00 €

Montant de la subvention ACSO
7 500,00 €

TOTAL : **7 500,00 €**

XXII – M. et Mme ASSAKKALI

Objet : Remplacement de la chaudière, remplacement des menuiseries
Adresse de l'immeuble : 10 rue St Just – Nogent sur Oise
Montant des travaux engendrés H.T. : 18 335,26 €
Caisse d'avance : Oui – 13 377,14 €

Montant de la subvention ACSO
1 375,14 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : **2 375,14 €**

XXIII – KHEMIRA Ahmed

Objet : Création d'une installation de chauffage au gaz naturel, remplacement des menuiseries

Adresse de l'immeuble : 6 allée du Comte d'Archiac – Villers Saint Paul

Montant des travaux engendrés H.T. : 16 644,92 €

Caisse d'avance : Oui – 11 235,37 €

Montant de la subvention ACSO
1 248,37 €

TOTAL : 1 248,37 €

XXIV – KADDOURI Tamimounte

Objet : Réfection et isolation de la toiture, remplacement des menuiseries

Adresse de l'immeuble : 42 rue Pasteur – Nogent sur Oise

Montant des travaux engendrés H.T. : 67 687,72 €

Caisse d'avance : Oui – 34 500,00 €

Montant de la subvention ACSO
7 500,00 €

TOTAL : 7 500,00 €

XXV – LARIBI Brahim

Objet : Isolation des combles perdus et des rampants, remplacement de la chaudière

Adresse de l'immeuble : 2 avenue de la Renardière – Villers Saint Paul

Montant des travaux engendrés H.T. : 16 605,00 €

Caisse d'avance : Oui – 11 209,38 €

Montant de la subvention ACSO
1 245,38 €

TOTAL : 1 245,38 €

XXVI – M. et Mme OUNOUGH

Objet : Isolation de la toiture, remplacement des menuiseries, ITE, VMC

Adresse de l'immeuble : 5 rue Entre deux Villers – Villers Saint Paul

Montant des travaux engendrés H.T. : 46 491,89 €

Caisse d'avance : Oui – 15 000,00 €

Montant de la subvention ACSO
2 000,00 €

Montant de la prime « accédant moins de 5 ans »
1 000,00 €

TOTAL : 3 000,00 €

XXVII – Mme JNAIEH

Objet : Isolation des rampants, des pignons et des combles perdus, remplacement des fenêtres de toit, remplacement des menuiseries, pose d'une VMC hygro B, isolation du plancher bas

Adresse de l'immeuble : 10 rue des Marquets – Villers Saint Paul

Montant des travaux engendrés H.T. : 23 845,06 €

Caisse d'avance : Oui – 13 788,38 €

Montant de la subvention ACSO
1 788,38 €

TOTAL : 1 788,38 €

XXVIII – DJIBRIL Meftah

Objet : Pose fenêtres de toit, remplacement des menuiseries, isolation des rampants, des combles perdus et des pignons, pose d'une VMC hygro B

Adresse de l'immeuble : 115 rue Jean Jaurès – Creil

Montant des travaux engendrés H.T. : 25 096,00 €

Caisse d'avance : Oui – 13 882,20 €

Montant de la subvention ACSO
1 882,20 €

TOTAL : 1 882,20 €

XXIX – M. et Mme MABANZA

Objet : Remplacement de la chaudière fioul par chaudière à condensation, thermostat d'ambiance, isolation des combles perdus, remplacement des menuiseries

Adresse de l'immeuble : 40 rue Salvador Allendé – Montataire

Montant des travaux engendrés H.T. : 21 864,42 €

Caisse d'avance : Oui – 13 639,83 €

Montant de la subvention ACSO
1 639,83 €

TOTAL : 1 639,83 €

Imputation budgétaire : AP20 70 20422

Avis favorable de la commission d'agrément qui s'est déroulée le 19 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'allouer les subventions ci-dessus mentionnées aux demandeurs ;
- de mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Par délégation,

Le Directeur Général des Services



Agathe LUCIANI

Page 14 sur 14